

OPERATIONS du BUREAU de BIENFAISANCE:

Examen des dossiers d'Assistance aux vieillards, infirmes et incurables - Assistance à la Famille - Ratification des dons.

Le MAIRE donne lecture du Procès Verbal de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance en date du 10 Juin 1954, en faisant ressortir que le dossier des époux DALLEAU Marie Antoine Daniel tendant à obtenir l'Assistance à la Famille n'a pas été retenu en raison de leur âge.

Mme AMELIN fait remarquer que le salaire perçu par l'intéressé est nettement insuffisant et estime que la demande formulée par M. DALLEAU peut recevoir un avis favorable.

Le MAIRE. - Si le Conseil ne voit aucun inconvénient je reviens sur la décision que j'ai prise à la Commission du Bureau de Bienfaisance et émet un avis favorable à la demande présentée par M. DALLEAU.

Mise aux voix le Conseil, à l'unanimité, émet également un avis favorable.

Le MAIRE. - L'examen des dossiers d'assistance aux Vieillards, Infirmes et Incurables a amené la Commission à rejeter la demande des époux BEGUE Charles Joseph dont les ressources sont suffisantes.

A l'unanimité le Conseil ratifie la décision prise par la Commission du Bureau de Bienfaisance à l'égard des époux BEGUE.

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce qu'il soit donné suite aux autres dossiers acceptés par la Commission du Bureau de Bienfaisance dans sa séance du 10 Juin 1954.

Il ratifie également les dons reçus en 1954.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à onze heures. /.

Le Secrétaire,

Le Sénateur-Maire,

Les Membres,

*[Signature]*



*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

Mme R. Chanaque

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

Michel Ferrere

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*